



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/36
13 juin 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-neuvième réunion
Bangkok, 3 – 7 juillet 2017

PROPOSITION DE PROJET : MEXIQUE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Mousses

- Élimination des HCFC dans les applications de planches de mousse de polystyrène extrudée PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS

MEXIQUE

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION

a) Élimination des HCFC dans les applications de planches de mousse de polystyrène extrudée	PNUD
---	------

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION	SEMARNAT
----------------------------------	----------

DERNIÈRES DONNÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO TRAITÉES DANS LE PROJET

A : DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (TONNES PAO EN 2016, EN DATE DE MAI 2017)

HCFC	519,66
------	--------

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO EN 2016, EN DATE D'AVRIL 2017)

HCFC-22	254,96
HCFC-141b	255,68
HCFC-142b	8,95
HCFC-123	0,24
HCFC-124	-0,18

Consommation restante de HCFC admissible au financement (tonnes PAO)	262,9
--	-------

AFFECTATIONS AU PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement \$ US	Élimination (tonnes PAO)
	(a)	s.o.	s.o.

TITRE DU PROJET :	
SAO utilisées dans l'entreprise (tonnes PAO) (2008) :	10,91
SAO à éliminer (tonnes PAO) (moyenne 2014-2016) :	10,08
SAO à introduire (tonnes PAO) :	s.o.
Durée du projet (mois) :	24
Montant initial demandé (\$ US) :	0*
Coût final du projet (\$ US) :	
Surcoûts d'investissement :	980 000
Imprévus (10 %) :	98 000
Surcoûts d'exploitation :	215 558
Coût total du projet :	1 293 558
Participation d'intérêts locaux (%) :	100 %
Exportations (%) :	s.o.
Subvention demandée (\$ US) :	0*
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg) :	Réel : 8,40 Seuil : 10,28
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$ US) :	s.o.
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$ US) :	0
État du financement de contrepartie (O/N) :	s.o.
Étapes de suivi du projet incluses (O/N) :	Y

*Note : Aucun nouveau financement demandé pour ce projet. Les économies potentielles du plan du secteur des mousses à la phase I du PGEH du Mexique seront utilisées.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Pour examen individuel
-------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

Données générales

1. À la 77^e réunion, le gouvernement du Mexique a inclus, dans son rapport périodique annuel sur la mise en oeuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, une demande de réaffectation des économies de la mise en oeuvre du plan du secteur des mousses de polyuréthane, afin de reconvertir deux entreprises admissibles du secteur de la mousse de polystyrène extrudée utilisant des HCFC, et d'éliminer complètement l'utilisation du HCFC-142b au pays.
2. Lors de l'examen de la proposition, le Secrétariat a pris note que le point de départ des réductions globales de la consommation² de HCFC-142b n'était que d'une tonne PAO (15,38 tm), ce qui représente la quantité maximale de HCFC-142b admissible au financement. Toutefois, le gouvernement du Mexique, par l'entremise du PNUD, a expliqué que les importations de HCFC-141b et HCFC-142b en 2008 avaient été enregistrées de façon erronée sous le même code douanier, ce qui entraînait une consommation plus importante de HCFC-141b. Cette erreur a été corrigée plus tard par le gouvernement du Mexique. Toutefois, au moment de la 77^e réunion, le Secrétariat de l'ozone n'avait pas encore fourni d'avis quant à cette correction.
3. Le Secrétariat du Fonds a analysé les données sur la consommation de HCFC et confirmé que, depuis 2005, le gouvernement avait déclaré une consommation de HCFC-142b dans le cadre de l'Article 7 et le rapport de mise en oeuvre du programme de pays. En outre, le Secrétariat a pris note que, lors de la discussion sur l'approbation de la phase II du PGEH à la 72^e réunion³, après avoir déduit du point de départ la consommation de toutes les entreprises admissibles et non admissibles qui utilisent du HCFC-141b, il restait 71,9 tonnes PAO de HCFC-141b qui ne pouvaient être associées à aucune entreprise de mousse de polyuréthane, d'aérosol, ou de solvant. Bien que ce tonnage ait été déduit de la consommation restante admissible sans frais pour le Fonds, on est d'avis qu'une partie de cette consommation correspond à du HCFC-142b classé de façon erronée comme du HCFC-141b.
4. Le Comité exécutif a donc décidé que le PNUD, au nom du gouvernement du Mexique, pourrait présenter une proposition pour la réallocation des économies du secteur des mousses de polyuréthane à un projet d'investissement portant sur l'élimination de l'utilisation du HCFC-142b dans le secteur de la fabrication de mousse extrudée lorsque la consommation de HCFC-142b pour 2008 aura été révisée dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal (décision 77/25 a) iii)).

Description du projet

5. Conformément à la décision 77/25 a) iii), le PNUD a présenté à la 79^e réunion un projet d'investissement afin d'éliminer l'utilisation du HCFC-142b dans la production d'applications de planches de mousse de polystyrène extrudée de deux entreprises au Mexique, à un coût de 2 269 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 170 175 \$ US. La mise en oeuvre du projet entraînera l'élimination de 153,97 tm (10,01 tonnes PAO) de HCFC-142b en 2019. En raison de la mise en oeuvre de ce projet, toutes les entreprises admissibles du secteur des mousses extrudées auront été traitées, et le gouvernement s'engage à n'émettre aucun contingent d'importation de HCFC-142b à compter du 1^{er} janvier 2020.

¹Disposition de la décision 75/29 a) demandant au gouvernement, à l'ONUDI et au PNUD de présenter chaque année des rapports périodiques sur la mise en oeuvre du programme de travail associés à la tranche finale jusqu'à l'achèvement du projet, et le rapport d'achèvement du projet au plus tard à la première réunion du Comité exécutif en 2019.

² Le point de départ des réductions globales de la consommation de HCFC au Mexique était basé sur la consommation de HCFC déclarée en 2008.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/33 paragraphes 58 et 59.

6. Dans le cadre de la clause de flexibilité de l'accord entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif pour la phase I du PGEH, le gouvernement demande d'envisager la réaffectation des économies prévues de la mise en oeuvre du secteur des mousses de polyuréthane à la mise en oeuvre de ce projet.

Sélection de la technologie

7. Le HFO-1234ze a été sélectionné comme technologie de remplacement, laquelle exige d'utiliser du méthoxyméthane (dans une proportion 60:40) afin d'assurer un mélange approprié. Comme le méthoxyméthane est modérément inflammable, des mesures de sécurité sont nécessaires. Étant donné que l'offre et le prix du HFO-1234ze ne sont pas pleinement assurés pour le moment, l'utilisation provisoire du HFC-134a pourrait être requise.

Entreprises assistées, activités de reconversion prévues et surcoûts

8. Les applications de mousse extrudée sont actuellement utilisées dans l'industrie de la construction où l'isolation thermique est critique, et elles sont fabriquées par deux entreprises : Plasticos Espumados et Termofoam Valladolid. Les planches de mousse extrudée sont en concurrence avec les panneaux de polyuréthane, qui sont beaucoup moins efficaces et plus chers.

Plasticos Espumados

9. Cette entreprise de propriété locale fabrique depuis 2004 des panneaux de mousse extrudée à l'aide d'une extrudeuse conique à deux vis installée en 1987. Le projet comprend la reconversion de l'extrudeuse pour qu'elle fonctionne avec du HFO-1234ze (350 000 \$ US); un réservoir de méthoxyméthane (100 000 \$ US) et une pompe à une tête avec agent de gonflage pour permettre le dosage séparé méthoxyméthane/HFO (85 000 \$ US); la réfection de la plomberie (5 000 \$ US); des éléments de sécurité pour l'utilisation du méthoxyméthane (85 000 \$ US); de l'assistance technique (50 000 \$ US), des essais de production (50 000 \$ US), la vérification de la sécurité (20 000 \$ US) et les imprévus (74 000 \$ US). Les surcoûts d'exploitation ont été évalués à 362 000 \$ US pour une période d'un an.

Termofoam Valladolid

10. Cette entreprise de propriété locale fabrique des panneaux de mousse extrudée depuis 2005, à l'aide de deux extrudeuses à une vis achetées en 2005. Le projet comprend le remplacement des deux vis des extrudeuses pour qu'elles fonctionnent avec du HFO-1234ze (80 000 \$ US), un réservoir de méthoxyméthane (100 000 \$ US), une pompe à une tête avec agent de gonflage pour permettre le dosage séparé méthoxyméthane/HFO (75 000 \$ US), la réfection de la plomberie (5 000 \$ US); des éléments de sécurité pour l'utilisation du méthoxyméthane (180 000 \$ US), de l'assistance technique (50 000 \$ US), des essais de production (30 000 \$ US), la vérification de la sécurité (10 000 \$ US) et les imprévus (53 000 \$ US). Les surcoûts d'exploitation ont été évalués à 505 000 \$ US pour une période d'un an.

11. La consommation de HCFC-142b par les deux entreprises pour les trois dernières années est présentée au tableau 1

Tableau 1. Consommation de HCFC-142b de Plasticos Espumados et Termofoam (2014-2016) (tonnes métriques)

Entreprise	2014	2015	2016	Moyenne 2014-2016
Plasticos Espumados	60,44	40,08	55,55	52,00
Termofoam	105,79	118,77	81,35	101,97
Total	166,23	158,85	136,90	153,97

12. Le résumé des surcoûts est présenté au tableau 2.

Tableau 2. Surcoûts pour la reconversion de deux entreprises de mousse extrudée au Mexique

Entreprise	Consommation 2010-2012 (tm)*	Surcoûts d'investissement (\$ US)	Surcoûts d'exploitation (\$ US)	Total (\$ US)	Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)
Plasticos Espumados	90,00	819 000	362 000	1 181 000	13,12
Termofoam	125,00	583 000	505 000	1 088 000	8,69
Total	215,00	1 402 000	867 000	2 269 000	10,55

*Le rapport coût-efficacité, tel que présenté, a été calculé sur la base de la consommation moyenne de 2010-2012. Selon les politiques du Fonds, les projets devraient être basés soit sur la consommation de la dernière année ou encore la consommation moyenne des trois dernières années.

13. La durée du projet est de 24 mois et la date estimative d'achèvement est le 1^{er} juillet 2019. Aucun contingent d'importation de HCFC-142b ne sera émis à compter du 1^{er} janvier 2020.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Modifications de la consommation de HCFC et rajustement aux accords

14. Le Secrétariat de l'ozone a confirmé au Secrétariat que la consommation de HCFC-142b déclarée en 2008 par le Mexique a été corrigée de 15,97 tm (1,04 tonne PAO) à 167,97 tm (10,91 tonnes PAO), et la consommation de HCFC-141b a été corrigée de 7 459,73 tm (820,57 tonnes PAO) à 7 307,73 tm (803,85 tonnes PAO)⁴. Ces modifications représentent un ajout de 9,88 tonnes PAO de HCFC-142b au point de départ, et la soustraction de 16,72 tonnes PAO de HCFC-141b du point de départ des réductions globales de la consommation de HCFC. Les rajustements au point de départ, la consommation inscrite à chaque phase, et la consommation restante admissible sont présentés en caractère gras au tableau 3.

Tableau 3. Point de départ initial et révisé en raison de la correction de la consommation de HCFC-142b en 2008 (tonnes PAO)

Substance	Point de départ initial / Révisé	Traité à la phase I/ Révisé	Consommation restante admissible après la phase I/ Révisé	Traité à la phase II/ Révisé	Consommation restante admissible après la phase II/ Révisé
HCFC-22	392,8	24,8	368,0	105,5	262,5
HCFC-141b	820,6/ 803,9	392,5	428,1/ 411,4	428,1/ 411,4	-
HCFC-142b	1,0/ 10,9	0/ 10,9	1,0/ 0	0	1,0/ 0
HCFC-123	0,3	0	0,3	0	0,3
HCFC-124	0,1	0	0,1	0	0,1
Total	1 214,8/ 1 208,0	417,3/ 428,2	797,5/ 779,8	533,6/ 516,9	263,9/ 262,9

15. Si les deux entreprises de mousse extrudée sont reconverties, un total de 10,01 tonnes PAO de HCFC-142b sera éliminé comme une partie de la phase I du PGEH. Comme le gouvernement du Mexique s'engage à ne pas émettre de contingent d'importation de HCFC-142b à partir de 2020, la totalité des 10,9 tonnes PAO de HCFC-142b au point de départ sera déduite. La consommation restante admissible après la phase II sera donc réduite de 1,0 tonne PAO (262,9 tonnes PAO au lieu de 263,9 tonnes PAO).

⁴ Une correction particulière a été apportée au chiffre des importations de HCFC-141b, lesquelles sont passées de 7 566,9 tm à 7 414,9 tm. Étant donné les exportations de 107,17 tm de HCFC-141b, la consommation obtenue est de 7 307,73 tm.

16. Les changements ci-dessus représentent les modifications apportées aux Appendices 1-A et 2-A des accords mis à jour entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif pour la mise en oeuvre des phases I et II du PGEH. Les modifications aux accords mis à jour sont présentées respectivement aux Annexes I et II du présent document. Comme les projets seront terminés avant la date d'achèvement de la phase I (31 décembre 2019), il n'est pas nécessaire de prolonger l'accord pour la phase I. Les accords révisés complets seront joints au rapport final de la 79^e réunion.

Technologie

17. Le Secrétariat a pris note que la technologie proposée pourrait ne pas être en place au moment où les entreprises seront reconverties et elles devront utiliser du HFC pendant la période *intermédiaire*. Le Secrétariat a donc demandé, conformément aux décisions 74/20 a) et 77/35 a) v), des données détaillées sur comment et quand un approvisionnement adéquat de HFO-1234ze et des éléments associés (par ex., additifs et autres) seraient disponibles au Mexique à l'échelle commerciale, afin de permettre de procéder à la mise en oeuvre du projet. Le gouvernement du Mexique, par l'entremise du PNUD, a fourni une lettre d'un fournisseur de HFO qui indique que son produit est actuellement livré à des clients dans plusieurs pays (demande estimative de 500 tm), et qu'il ne prévoit pas de problème ou de restriction quant à la disponibilité de l'approvisionnement pour des clients du Mexique. Le PNUD a aussi indiqué que des HFO sont actuellement en cours d'importation pour d'autres utilisations au Mexique, notamment plus de 1 300 tonnes métriques en 2015 selon l'étude sur des produits de remplacement des SAO présentée par le gouvernement du Mexique.

18. Après avoir poursuivi la discussion sur le sujet, le PNUD a confirmé qu'aucun HFC ne sera introduit, et que le gouvernement du Mexique gèrera l'approvisionnement de HCFC-142b par le truchement d'un système de contingentement des importations, afin de s'assurer que les besoins des entreprises sont respectés durant la période de reconversion. Le PNUD a aussi indiqué qu'il serait possible de terminer la transition complète vers les HFO d'ici le 31 décembre 2019.

19. Bien que le HCFC-22 ne soit pas utilisé pour fabriquer de la mousse extrudée au Mexique, le Secrétariat a suggéré que le PNUD discute avec le gouvernement du Mexique afin d'envisager d'établir une interdiction quant à l'utilisation des HCFC pour la fabrication de mousse extrudée, en plus de ne pas émettre de contingent pour les importations de HCFC-142b, afin de s'assurer de l'élimination totale des HCFC dans le secteur et d'éviter une situation où les entreprises reconverties au HFO-1234ze ont à concurrencer d'autres entreprises qui pourraient commencer à utiliser du HCFC-22 pour fabriquer de la mousse extrudée. Le PNUD a expliqué qu'il n'était pas possible pour le gouvernement de mettre en place une telle interdiction. Toutefois, il a souligné que le HCFC-22 n'est pas utilisé pour la fabrication de mousse extrudée au Mexique, parce que la planche produite avec du HCFC-22 n'est pas conforme aux exigences minimales de rendement d'une norme d'efficacité énergétique utilisée par le secteur.

Surcoûts

20. Dans le cas de Plasticos Espumados, les discussions sur les surcoûts d'investissement ont été principalement axées sur le coût de la reconversion de l'extrudeuse. Le PNUD a expliqué que, étant donné la dimension, l'âge et le type d'extrudeuse, plusieurs modifications ont été nécessaires afin d'améliorer la solubilité du nouvel agent de gonflage, y compris l'ajout d'une deuxième vis et d'un refroidisseur à pression variable. Après discussion, le coût des équipements (soit le réservoir de méthoxyméthane installé et certifié, la pompe à une tête avec agent de gonflage qui permet le dosage séparé du méthoxyméthane et des HFO, et la reconversion de l'extrudeuse) a été rajusté de 540 000 \$ US à 435 000 \$ US; le coût des articles pour la sécurité a été rajusté de 105 000 \$ US à 60 000 \$ US; et le coût de l'assistance technique et de production des essais, de 100 000 \$ US à 60 000 \$ US. Les surcoûts d'investissement totaux de Plasticos Espumados, y compris les imprévus, a été convenu à 610 500 \$ US.

21. Quant à Termofoam, le coût des postes touchant la sécurité a été justifié pour l'utilisation de deux extrudeuses et pour les plafonds élevés de l'usine qui exigeaient des échangeurs d'air supplémentaires afin de réduire le risque d'incendie. Après discussions portant sur tous les postes, on a convenu de réduire le coût des postes touchant la sécurité de 190 000 \$ US à 135 000 \$ US, celui des équipements de 260 000 \$ US à 215 000 \$ US, et celui de l'assistance technique et de la production d'essais de 80 000 \$ US à 75 000 \$ US. Le total des surcoûts d'investissement, y compris les imprévus, a été convenu à 467 500 \$ US.

22. Les surcoûts d'exploitation des deux entreprises ont aussi été rajustés à 1,40 \$ US/kg conformément aux lignes directrices des coûts visant l'élimination des HCFC (décisions 60/44 f) v) et 74/50 c) v)).

23. Sur la base de ce qui précède, le coût total du projet tel que convenu est de 1 293 558 \$ US, avec un rapport coût-efficacité de 8,40 \$ US/kg (Tableau 4).

Tableau 4. Surcoûts convenus pour la reconversion de deux entreprises de mousse extrudée au Mexique

Entreprise	Consommation 2014-2016 (tm)	Surcoûts d'investissement (\$ US)	Surcoûts d'exploitation (\$ US)	Total (\$ US)	Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)
Plasticos Espumados	52,00	610 500	72 800	683 300	13,14
Termofoam	101,97	467 500	142 758	610 258	5,98
Total	153,97	1 078 000	215 558	1 293 558	8,40

24. Le PNUD a indiqué que le plan du secteur des mousses de polyuréthane compris à la phase I du PGEH sera bientôt terminé, avec des économies estimatives de 2 millions \$ US. Par conséquent, les économies restantes du plan du secteur des mousses de polyuréthane après déduction du coût des projets de mousse extrudée seront retournées au Fonds, et les entreprises fourniront tout le co-financement nécessaire, le cas échéant.

Impact sur le climat

25. La reconversion des deux entreprises de fabrication de mousse extrudée au Mexique éviterait le rejet dans l'atmosphère de quelque 354,7 milliers de tonnes d'éq. CO₂ par année (Tableau 5).

Tableau 5. Impact sur le climat des projets de mousses de polyuréthane

Substance	PRG (GWP)	Tonnes/année	éq.CO ₂ (tonnes/année)
Avant la reconversion			
HCFC-142b	2 310	153,97	355 671
Après la reconversion			
HFO-1234ze	6	153,97	924
Impact			(354 747)

RECOMMANDATION

26. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) D'approuver la réaffectation de 1 293 558 \$ US des économies prévues du plan du secteur des mousses de polyuréthane de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Mexique à la reconversion du HCFC-142b au HFO-1234ze de deux entreprises de fabrication de mousse de polystyrène extrudée;

- (b) De déduire 1,0 tonne PAO de HCFC de la consommation restante de HCFC admissible au financement; et
- (c) De prendre note :
 - (i) Que les économies qui restent du plan du projet de fabrication du secteur des mousses de polystyrène extrudée soient retournées au Fonds au moment de l'achèvement de la phase I, conformément au paragraphe 7 e) de l'accord sur la phase I du PGEH;
 - (ii) De l'engagement du gouvernement du Mexique à ne plus émettre aucun contingent d'importation de HCFC-142b à compter du 1^{er} janvier 2020;
 - (iii) Que le point de départ révisé pour la réduction globale soutenue de la consommation de HCFC est de 1 208,0 tonnes PAO, calculé sur la base des données révisées sur les importations de HCFC-141b et de HCFC-142b pour l'année 2008 présentées par le gouvernement du Mexique dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal; et
 - (iv) Que les accords mis à jour entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif pour les phases I et II de ses PGEH ont été révisés pour refléter les modifications à l'Appendice 1-A et à l'Appendice 2-A (le point de départ des réductions globales durables de la consommation de HCFC et la consommation restante admissible) et de revoir le paragraphe 16 afin d'indiquer que les accords révisés mis à jour pour les phases I et II remplacent ceux qui avaient été respectivement convenus aux 73^e et 77^e réunions, tels que l'indiquent les annexes I et II du présent.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT
DU MEXIQUE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION HYDROCHLOROFLUOROCARBURES (PHASE I)**
(Les modifications pertinentes figurent en caractères gras)

16. Le présent accord mis à jour remplace celui qui avait été conclu entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif à la 73^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICES

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	392,8
HCFC-141b	C	I	803,9
HCFC-142b	C	I	10,9
HCFC-123	C	I	0,3
HCFC-124	C	I	0,1
Total	C	I	1 208,0

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

Ligne	Paramètres	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	s.o.	1 148,8	1 148,8	1 033,9	1 033,9	1 033,9	1 033,9	s.o.
1.2	Consommation maximale admissible des substances du Groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	s.o.	1 148,8	1 148,8	1 033,9	1 033,9	1 033,9	746,72	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (ONUDI) (\$ US)	0	2 792 526	695 011	578 341	120 000	226 317	0	0	0	4 412 195
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	0	209 439	52 126	43 376	9 000	16 974	0	0	0	330 915
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNUD) (\$ US)	2 428 987	2 502 526	3 800 000	3 800 000	0	1 122 503	0	0	0	13 654 016
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	182 174	187 689	285 000	285 000	0	84 188	0	0	0	1 024 051
3.1	Financement total convenu (\$ US)	2 428 987	5 295 052	4 495 011	4 378 341	120 000	1 348 820	0	0	0	18 066 211
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	182 174	397 128	337 126	328 376	9 000	101 162	0	0	0	1 354 966
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	2 611 161*	5 692 180**	4 832 137	4 706 717	129 000	1 449 982	0	0	0	19 421 177
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										4,7
4.1.2	Élimination du HCFC-22 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										20,1
4.1.3	Élimination du HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)										368,0
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										345,8
4.2.2	Élimination du HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)**										46,7
4.2.3	Consommation admissible restante de HCFC-141b (tonnes PAO)										411,4
4.3.1	Élimination totale du HCFC-142b convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										10,9
4.3.2	Élimination du HCFC-142b à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)										0,0
4.3.3	Consommation admissible restante de HCFC-142b (tonnes PAO)										0,0
4.4.1	Élimination totale du HCFC-123 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										0,0
4.4.2	Élimination du HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)										0,0
4.4.3	Consommation admissible restante de HCFC-123 (tonnes PAO)										0,3
4.5.1	Élimination totale du HCFC-124 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)										0,0
4.5.2	Élimination du HCFC-124 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)										0,0
4.5.3	Consommation admissible restante de HCFC-124 (tonnes PAO)										0,1

* Approuvés à la 59^e réunion du PNUD pour Mabe.** 559 985 \$ US approuvés à la 63^e réunion de l'ONUDI pour Silimex.

Annexe II

TEXTE À INCLURE DANS LE PROJET D'ACCORD RÉVISÉ MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU MEXIQUE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES (PHASE II)

(Les modifications pertinentes figurent en caractères gras)

16. Le présent accord révisé remplace l'accord mis à jour entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif à la 77^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICES

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	392,8
HCFC-141b	C	I	803,9
HCFC-142b	C	I	10,9
HCFC-123	C	I	0,3
HCFC-124	C	I	0,1
Total	C	I	1 208

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

Ligne	Paramètres	2014	2015	2016	2018	2020	2022	Total	
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1 148,80	1 033,92	1 033,92	1 033,92	746,72	746,72	s.o.	
1.2	Consommation maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1 148,80	1 033,92	1 033,92	746,72	574,40	373,36	s.o.	
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (ONU/DI) (\$ US)	2 404 412	0	1 165 509	2 139 719	1 612 350	450 600	7 772 590	
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	168 309	0	81 586	149 780	112 865	31 542	544 082	
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (Allemagne) (\$ US)	325 000	0	325 000	0	0	0	650 000	
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	40 750	0	40 750	0	0	0	81 500	
2.5	Financement convenu pour l'agence de coopération (Italie) (\$ US)	458 191	0	0	0	0	0	458 191	
2.6	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	59 565	0	0	0	0	0	59 565	
2.7	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONU Environnement) (\$ US)	0	0	40 000	0	40 000	0	80 000	
2.8	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	5 200	0	5 200	0	10 400	
2.9	Financement convenu pour l'agence de coopération (Espagne) (\$ US)	0	0	1 056 991	1 070 000	0	0	2 126 991	
2.10	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	0	0	121 238	122 731	0	0	243 969	
3.1	Financement total convenu (\$ US)	3 187 603	0	2 587 500	3 209 719	1 652 350	450 600	11 087 772	
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	268 624	0	248 774	272 511	118 065	31 542	939 516	
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	3 456 227	0	2 836 274	3 482 230	1 770 415	482 142	12 027 288	
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)								105,5
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)								24,8
4.1.3	Consommation admissible restante de HCFC-22 (tonnes PAO)								262,5
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)								411,4
4.2.2	Élimination du HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)								392,5
4.2.3	Consommation admissible restante de HCFC-141b (tonnes PAO)								0,0
4.3.1	Élimination totale du HCFC-142b convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)								0,0
4.3.2	Élimination du HCFC-142b à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)								10,9
4.3.3	Consommation admissible restante de HCFC-142b (tonnes PAO)								0,0
4.4.1	Élimination totale du HCFC-123 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)								0,0
4.4.2	Élimination du HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)								0,0
4.4.3	Consommation admissible restante de HCFC-123 (tonnes PAO)								0,3
4.5.1	Élimination totale du HCFC-124 convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)								0,0
4.5.2	Élimination du HCFC-124 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)								0,0
4.5.3	Consommation admissible restante de HCFC-124 (tonnes PAO)								0,1